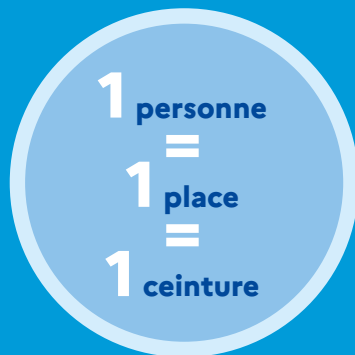


# LES BONS GESTES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE, DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

Dès son plus jeune âge, il est essentiel que votre enfant prenne l'habitude de toujours voyager attaché.



Le port de la ceinture de sécurité homologuée pour toutes les personnes présentes dans le véhicule, qu'elles soient conductrices ou passagères, à l'avant comme à l'arrière, est également obligatoire pour les enfants.

Le siège auto est obligatoire pour les enfants de moins de 10 ans. Le conducteur qui ne respecte pas ces obligations est sanctionné par une amende pouvant aller jusqu'à 750 euros.

## UNECE : UNE NORME INTERNATIONALE POUR UNE MEILLEURE SÉCURITÉ DES ENFANTS EN VOITURE

Un dispositif de retenue pour enfant doit obligatoirement être homologué pour pouvoir être commercialisé dans les pays de l'Union européenne. Les sièges auto relevant de la norme R44 peuvent être commercialisés jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

La norme R129 plus récente et plus exigeante est à privilégier.

Elle renforce la sécurité des enfants en voiture en imposant le système de fixation Isofix, en classant les sièges selon la taille de l'enfant, et non plus son poids, et en allongeant la période obligatoire d'installation dos à la route (15 mois et 83 cm minimum).

Les sièges auto de la norme R44 (R44-03 ou R44-04) peuvent continuer à être utilisés notamment lorsque le véhicule ne possède pas de fixation Isofix.

En savoir plus ?  
[securite-routiere.gouv.fr](https://securite-routiere.gouv.fr)



[twitter.com/routeplussure](https://twitter.com/routeplussure)



SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE  
VIVRE  
ENSEMBLE

Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer  
Délégation à la Sécurité routière  
Place Beauvau – 75800 Paris Cedex 08



# Le siège auto Rouler en toute sécurité avec un enfant à bord

# LE SIÈGE AUTO, OBLIGATOIRE DE 0 À MOINS DE 10 ANS

Pour leur sécurité, **quelle que soit la distance** à parcourir, les enfants de moins de 10 ans doivent **voyager attachés** dans un siège auto homologué adapté à leur taille et à leur corpulence.



**Plus d' 1/4** des enfants tués sur la route à bord d'un véhicule n'étaient pas attachés.

**Un enfant de moins de 10 ans** doit être maintenu par un système homologué de retenue spécifique à son âge et sa morphologie.

Avant de démarrer, le conducteur doit s'assurer que les enfants, et tous les passagers, sont correctement attachés.

**Il est interdit de transporter un enfant de moins de 10 ans aux places avant de tous les véhicules**, sauf :

- si c'est un bébé installé dos à la route dans un siège auto prévu à cet usage ;
- si les sièges arrière sont déjà occupés par des enfants de moins de 10 ans ;
- lorsqu'il n'y a pas de siège arrière équipé d'une ceinture de sécurité ;
- s'il n'y a pas de sièges arrière.



**Ne prenez aucun risque.**

En cas de collision à 50 km/h, l'enfant non attaché encourt les mêmes risques que s'il chutait du quatrième étage. À cette vitesse, un enfant non attaché se transforme en projectile de plus d'**1 tonne**.

# UNE CLASSIFICATION PAR TAILLE

- **Jusqu'à 83 cm**  
(de la naissance jusqu'à environ 15 mois, 10 kg)

Installé dans un siège placé dos à la route, dans une position semi-allongée, à l'avant ou à l'arrière de la voiture, l'enfant bénéficie d'une protection maximale en cas de choc frontal.



Si le siège est installé à l'avant du véhicule dos à la route, il est impératif de désactiver le système de protection par coussin gonflable (airbag).



- **Jusqu'à 1 mètre**  
(de 9 à 18 kg environ)

Lorsqu'il atteint 1 mètre, l'enfant se sent plus à l'aise assis et peut mieux résister aux forces qui le propulsent vers l'avant lors d'un freinage. Il peut être installé dans un siège-baquet doté d'un harnais ou dans un siège avec tablette de protection (siège à réceptacle).



- **Jusqu'à 1 m 50**  
(jusqu'à 10 ans)

La taille et la corpulence de l'enfant imposent de l'installer dans un siège-rehausseur avec dossier jusqu'à ses 10 ans. Un siège peut être homologué pour plusieurs groupes de poids (15 à 25 kg et 22 à 36 kg environ) ou de tailles.



# QUELQUES CONSEILS À L'ACHAT



**Le siège auto doit être homologué** et porter le logo spécifique de la norme associée. La lettre E, entourée d'un cercle, signifie que le matériel est conforme à la norme internationale UNECE. Le chiffre qui suit ce marquage correspond au pays qui a délivré l'homologation (2 pour la France). Afin de déterminer le système de retenue le plus adapté à la morphologie de l'enfant, il convient de se reporter à la tranche taille/poids indiquée sur l'étiquette d'homologation du siège auto.

**En magasin**, prenez le temps d'étudier le fonctionnement des articles proposés, comparez et faites essayer le siège à votre enfant pour tester son confort. Le dispositif de fixation Isofix équipe tous les véhicules neufs depuis 2011. Il facilite la fixation des sièges enfants et permet une installation plus sûre.



**Soyez vigilant avec les sièges auto de seconde main.** Évitez ceux dont vous ne connaissez ni la provenance ni l'utilisation passée.

## CONSEILS



- **Apprenez à votre enfant à s'attacher** dès qu'il monte en voiture et expliquez-lui à quoi sert la ceinture de sécurité.
- **Retirez le manteau de votre enfant** avant de l'installer dans le siège auto afin que le harnais garde une bonne prise sur le corps.
- **Placez la partie supérieure de la ceinture sur l'épaule.**